

MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI C-10 EN RADIODIFFUSION CANADIENNE

Par l'Union des producteurs et productrices du cinéma québécois (UPPCQ)

29 mars 2021

Introduction

L'UPPCQ s'est prononcée publiquement en novembre dernier sur la révision de la Loi C-10, et a alors déploré l'absence de considération accordée à la langue française dans la première mouture de la révision de la Loi¹. Aujourd'hui, notre union se réjouit du fait que cette préoccupation, jusqu'alors oubliée des autres acteurs du milieu fasse maintenant l'unanimité, tant au sein de l'industrie de la production que des parlementaires. Malheureusement cela n'a pas encore eu d'impacts significatifs dans le projet actuel. De plus, une autre portion de notre message, soulevé à ce moment, était aussi selon nous de première importance. Nous nous attarderons d'ailleurs sur celui-ci ici, car il nous semble en lien avec le premier : il s'agit de la nécessité de mettre en place un cadre réellement adapté à notre époque, visant à remédier au délitement de l'espace médiatique commun, que traduit le vieillissement inquiétant des publics traditionnels.

Cette question semble toujours aujourd'hui sous-estimée dans l'approche de la loi, alors qu'elle nous paraît être fondamentale pour le maintien de notre démocratie et de notre espace culturel canadien. Elle devrait donc guider intégralement la mise en place des principes de la loi.

Rappels sur la langue

Mais avant d'aller là, rappelons d'abord certains faits. D'abord que le gouvernement canadien a des responsabilités envers les Canadiens de langue française. Certaines de ces responsabilités découlent de la Loi sur les langues officielles actuellement en révision. Et si l'on peut espérer une coordination entre les ministères impliqués à ce sujet, ça ne semble pas le cas pour le moment.

Ensuite, comme on le sait, le Québec a un statut particulier au sein du Canada, du fait notamment de la masse critique de francophones qu'il représente. Ainsi, malgré la fragilité actuelle du statut de la langue française dans cette ville, Montréal est encore aujourd'hui la ville francophone la plus peuplée d'Amérique et l'une des six plus grandes villes francophones du monde. Et si le statut du Québec lui donne certainement des avantages sur d'autres communautés francophones au Canada, nous croyons que le recul du français dans cette province aura des impacts durables sur l'ensemble des francophones du pays. C'est pourquoi il faut y voir urgemment, en recentrant les sensibilités du ministère sur cette réalité.

Par ailleurs, dans une perspective internationale, le Canada a aussi pris nombre d'engagements relatifs à la culture et aux communications, certains touchant spécifiquement aux technologies de l'information et communication (TIC). Comme l'UPPCQ comprend que l'objectif du ministère est précisément de répondre par la refonte de la loi actuelle aux enjeux liés aux TIC, on est certainement en droit de s'attendre à ce que les engagements formels prennent une forme concrète dans celle-ci.

Or dans les nombreux engagements mondiaux du Canada face aux autres États, notons qu'il s'est engagé à agir « *sur la question cruciale de la survie des langues dans le cyberspace (...), y compris les langues maternelles.* »².

¹ Voir par exemple <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1748320/loi-radiodiffusion-culture-francophone-uppeq> (Consulté en le 8 mars 2021)

² On pourra lire l'ensemble des recommandations pertinentes de l'UNESCO à la fin de ce texte. Pour l'extrait cité, ici voir la « *Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace (2003)* »

Or, comme les services de contournement (*over the top*) appartiennent dans leur essence même au cyberspace - ce qui explique précisément qu'ils échappent pour le moment à la loi canadienne - on comprend que la loi en révision s'appliquant sur ces services doit donc voir à la question de la survie des langues maternelles sur ces plateformes. Le Canada contreviendrait autrement à ses engagements internationaux qui sont manquants pour l'heure.

Statut linguistique et diversité

Le présent projet de Loi ne donne pas de forme concrète à ces engagements. Cet oubli semble aussi illustré par les déclarations récentes du ministre³ qui mettent sur un pied d'égalité production anglophone, francophone, et encore la diffusion communautaire. Et l'on s'inquiète aujourd'hui qu'il oriente ainsi les actions de son ministère. Si nous nous attachons plus bas à expliquer que la démocratie a des conditions d'existence minimale, dont l'existence d'un espace de communication commun n'est pas le moindre, concentrons-nous ici d'abord sur le fait qu'en Amérique, tout ne se vaut pas en termes de langue et de culture.

En effet sur notre continent, toute Loi dans le domaine des communications et de la culture doit s'écrire en regardant bien en face la réalité suivante : à savoir que même l'abolition simultanée du CRTC, du FMC, de l'ONF, du CAC, de Téléfilm Canada et de CBC ne saurait nuire au rayonnement de la culture anglo-saxonne, et à l'intégration au sein de cette communauté continentale des citoyens du Canada anglais. Que la majorité anglophone n'a besoin d'aucune de ces multiples institutions pour préserver son statut linguistique au Canada. C'est pourquoi nos rapports entre la langue et l'espace culturel commun sont si différents.

Rien de pareil pour le maintien du français comme espace culturel commun pour tous les jeunes citoyens du Québec, ou encore la place des langues autochtones dans la fédération. Ces dernières langues et cultures dépendent clairement pour leur maintien des politiques d'État, ce qui fait partie non seulement des engagements légaux et internationaux du pays, mais aussi des devoirs historiques de l'État canadien. Et s'il ne revient pas à UPPCQ, malgré sa sympathie pour leur cause, de se prononcer sur les questions historiques et culturelles des Premières Nations, la situation est autre pour ce qui est de la langue française.

Nul besoin de rappeler le rapport Durham pour expliquer le devoir historique de l'État canadien envers les Canadiens Français et le Québec. Si là encore, une part de ces questions ne nous revient pas en propre, mais aux producteurs francophones hors Québec, une part nous incombe : celle de l'avenir de la production de langue française au Québec. Or la consommation de mots, d'images animées et de sons se fait aujourd'hui presque exclusivement via internet et les TIC, et ce, tous les jours, de manière croissante en anglais. Rien n'est surprenant là. D'ailleurs le Canada a reconnu ce fait, et endossé internationalement des recommandations pour contrer l'homogénéisation culturelle amenée par le cyberspace dès 2003 sans pour autant réglementer en ce sens. Comme l'avenir du français comme espace culturel commun des citoyens du Québec, et des communautés francophones ailleurs au pays, se joue sur ces plateformes, ni plus ni moins, il lui faut donc aujourd'hui enfin agir en conséquence, rapidement, sans remettre à demain.

C'est pourquoi nous soumettons au ministre, qui a réagi publiquement à la question des quotas, que de simples directives ministérielles labiles ne sauraient être suffisantes, vu la place des TIC dans la culture, vu les responsabilités historiques du gouvernement et les engagements internationaux pris quant aux langues maternelles. Ainsi, dans la mesure où le gouvernement entend véritablement contribuer à pérenniser le fait français au pays par ses actions, il a le devoir d'inscrire cette volonté dans sa loi. Et c'est pourquoi nous lui demandons, en remplacement des quotas qu'il juge mal adaptés au contexte législatif, que soit inscrit l'objectif clair de *pérenniser par les*

³ Nous référerons aux déclarations du ministre d'où nous comprenons qu'il est attendu que chacun parle à sa communauté, et non aux autres citoyens canadiens : « Les priorités [du] gouvernement et [son] engagement envers les créateurs francophones, anglophones, autochtones, en situation de handicap, issus de communautés racisées et LGBTQ+, afin qu'ils aient les moyens de raconter leurs propres histoires, selon leur perspective. »

<<https://www.ledevoir.com/culture/ecrans/596786/projet-de-loi-c-10-une-part-appropriée-du-financement-pour-le-français>> (Consulté le 15 mars 2021)

communications la place et le statut du français au pays, celui-ci devant servir lorsque les tribunaux doivent interpréter la Loi. Cela nous paraît une condition nécessaire à son maintien dans le contexte technologique actuel.

Un rappel citoyen et démocratique

D'autre part, il nous semble aussi nécessaire de rappeler aux parlementaires à quel point la réalité médiatique dans laquelle nous vivons est fragmentée et constamment recomposée par les algorithmes, et à quel point cela présente un défi important pour le pays. Cela se produit d'ailleurs à un moment où les grandes démocraties se doivent de retrouver une certaine cohérence dont le modèle serait pertinent à long terme. Or peut-on prétendre à un réel espace culturel, à quelque endroit de délibération démocratique s'il n'y a pas d'espace national commun, s'il n'y a que des chambres d'échos isolées les unes des autres ?⁴

D'autant plus qu'il semble que cette polarisation est bien en marche au Canada, ce qui s'accompagne d'une désaffection pour les grands partis politiques, les citoyens étant à la recherche de positions tranchées de la part de leurs politiciens. C'est du moins la conclusion d'un sondage récent⁵ publié par le National Post.

Par ailleurs, au niveau le plus fondamental qui soit, une loi sur les communications et la radiodiffusion dans un état démocratique ne devrait-elle pas viser une telle capacité de délibération, et l'existence de références nationales communes ? Sans espace partagée entre citoyens, le statut de la démocratie et la culture commune ne sont-ils pas des concepts bien creux ? C'est pourquoi au moment où l'expression « société de l'image » résonne plus que jamais avec une consommation frénétique des contenus de tout type en ligne, et alors que les effets néfastes des « médias sociaux » font débat, nous croyons que la loi doit oser répondre aux défis actuels, et permettre aux provinces de défendre de manière tangible sur leur territoire la notion de Culture si justement définie par l'UNESCO en 1982 :

« La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »

On pourrait détailler les engagements pris par le Canada comme État membre de l'UNESCO. Mais il suffit peut-être de savoir qu'en essence celui-ci déclare l'importance de préserver les cultures, et a reconnu le danger de l'homogénéisation linguistique du Monde amené par les TIC, *et a reconnu qu'il devait formuler des politiques nationales appropriées sur cette question cruciale de la survie des langues dans le cyberspace*. Aujourd'hui il lui faut donner substance à ces engagements de principe.

⁴ Sur l'effet des chambres d'écho sur les communautés de pensée, notons les conclusions suivantes tirées de « *Social media, sentiment and public opinions : Evidence from #brexit and #us election* » par Gorodnichenko, Pham, et Talavera. P.21

« Les médias sociaux sont un outil puissant pour diffuser des nouvelles et des informations. Cependant, les médias sociaux peuvent également propager de la désinformation (...)[L]a mesure dans laquelle les "bots" peuvent affecter les activités des humains dépend de la cohérence des informations véhiculées des bots avec les préférences des humains en question. (...) Ces résultats appuient le point de vue des "chambres d'écho" selon lequel (...) les médias sociaux créent des réseaux pour des individus partageant des convictions politiques similaires, de sorte qu'ils ont tendance à interagir avec d'autres membres des mêmes communautés et ainsi leurs croyances sont renforcées (...). Par conséquent, la polarisation idéologique (...) est probablement amplifiée plutôt qu'atténuée, ce qui rend plus difficile la recherche d'un consensus sur des questions publiques importantes.» [notre traduction, nous soulignons]

Disponible <https://eml.berkeley.edu/~ygorodni/Brexit_Election.pdf> (Consulté 22 mars 2021)

⁵ « La majorité des Canadiens se sentent sans abri sur le plan politique, selon un sondage (...) [Notre sondage] a révélé que près de six Canadiens sur 10 (57%) se sentent politiquement sans abri, alors que quatre sur 10 (43%) pensent avoir un parti qui soit le leur. (...) [Ce] sondage avance aussi qu'un autre tiers se logera à contrecoeur un foyer politique (mais espèrent toujours être convaincus). 20% se disent qu'ils sont véritablement sans famille politique. (...) Aux États-Unis, (...) l'éloignement politique a été poussé à l'extrême pendant les années Trump. La polarisation a déformé les perspectives et créé de profondes divisions sociales. Une étude menée par le groupe des électeurs avant les élections de novembre suggérait qu'un Américain sur cinq pensait que la violence pouvait être justifiée si l'autre partie triomphait. » [notre traduction]

<<https://nationalpost.com/opinion/john-ivison-majority-of-canadians-are-feeling-politically-homeless-poll-finds>> (consulté le 25 mars 2021)

Cette loi a aussi le devoir de réagir contre les effets dangereux de la fragmentation médiatique qui ne nous sont plus inconnus. Et on ne saurait aujourd'hui imaginer avoir une démocratie sans que les TIC contribuent à un tel espace commun vu leur importance centrale dans nos sociétés. La pandémie actuelle ayant d'ailleurs clairement illustré à quel point ils étaient névralgiques aujourd'hui.

Un aveuglement industriel

Malgré tout, pour le moment, il semble que seules des considérations visant à intégrer du contenu canadien dans le modèle transnational des GAFAM, sans égard à la langue ou aux aspects collectifs, préoccupent les industriels de la production et leurs partenaires. Et on ne voit aucune réflexion critique de la part de ceux-ci sur les effets de ce modèle de propriété étrangère. En atteste par exemple la position suivante du FMC, qui semble bien résumer la position de la plupart de ces intervenants du secteur :

«[C] ertains services étrangers consacrent beaucoup d'argent à leurs activités de production au Canada (...) mais ce ne sont pas des productions canadiennes pour autant. (...) Si les producteurs canadiens sont limités à être des producteurs de services parce que les entreprises en ligne possèdent tous les droits, le manque de recettes provenant de l'exploitation à l'échelle mondiale limiterait leur capacité à assurer la viabilité de l'industrie. Mme Creighton a donc plaidé pour que le projet de loi C-10 donne la priorité à la «propriété intellectuelle canadienne».

<https://cmf-fmc.ca/fr/futur-et-medias/articles/projet-de-loi-c-10-modernisation-de-la-loi-sur-la-radiodiffusion/>

Comme on le voit, il s'agit essentiellement selon cette analyse pour le Canada de voir ses producteurs participer au statu quo, sans tenter d'avoir quelques impacts sur le modèle imposé par les GAFAM.

Cette position, si elle est largement répandue, nous semble de courte vue. Car pour notre union de producteurs, proche des créateurs et artistes, le fait de ne se concentrer que sur la notion de propriété intellectuelle ne répond pas aux problématiques déjà bien connues liées aux TIC. Et l'on sait l'impact que cela peut avoir dans les démocraties, parmi les plus puissantes et plus riches, telles les USA (scandale Cambridge Analytica) et de la Grande-Bretagne (campagne Brexit). Le Canada doit-il vraiment attendre une grande crise démocratique avant d'agir ?

Communication, culture et société

On ne saurait par ailleurs croire que les récits et les images de fiction sont étrangers aux silos de pensée. Et le fait qu'une présentation du Monde comme un ensemble incompréhensible et chaotique aide la montée des figures autoritaires est connu depuis le milieu du siècle précédent. Aujourd'hui on sait aussi que cela n'a pas besoin d'être basé sur des faits historiques avérés pour agir sur les esprits. Une telle perception nourrie par la fiction peut aussi parfaitement suffire à cette fin, comme l'a démontré George Gerbner. Ceux que ses recherches intéressent pourront débiter par sa notice sur Wikipédia dont voici un extrait⁶ :

⁶ En relation directe avec la question politique et celle des contenus de fiction sous l'angle de Gerbner, dans «*What the favorite TV shows of Trump supporters can tell us about his appeal*» Aaron Duncan, de l'université Nebraska-Lincoln, écrivait ceci avant l'élection, son texte expliquant que les séries de l'heure avait un impact sur l'univers mental des voteurs :

«[Gerbner] a montré que ceux qui avaient regardé un grand nombre de séries violentes voyaient ensuite le monde comme un endroit plus dangereux. (...) [L]e journaliste du magazine *The Atlantic* Scott Stossel a résumé ainsi les conclusions du chercheur : « en fin de compte nous devenons suite à ces visionnements répétés craintifs et anxieux — plus disposés à être sous le contrôle des autorités, à accepter des mesures coercitives, au sein de communautés fermées, et acceptant que l'état se pare des outils d'un 'proto-état-policier'.

Pour être clair, regarder la violence à la télévision ne provoque pas davantage de violence que les vidéos de sexe ne poussent les gens à avoir des relations sexuelles. Cette écoute de contenus violents nous rend toutefois apeurés, et plus disposés à chercher les figures autoritaires rassurantes. (...) Or même si [Trump] fait valoir que les États-Unis sont submergés par les crimes violents et le désordre (...), [l]es rapports du FBI indiquent que les crimes violents ont diminué de façon constante aux USA au cours des deux dernières décennies. (...) Les émissions policières à la télévision et les journaux télévisés ont cependant contribué à cultiver des perceptions [autres].» [notre traduction]

<https://theconversation.com/what-the-favorite-tv-shows-of-trump-supporters-can-tell-us-about-his-appeal-63433> (Consulté en le 20 mars 2021)

« Pour Gerbner, Gross, Morgan et Signorielli (1986), les images et messages qui forment notre environnement culturel sont de nos jours transmis par la télévision plutôt que par la religion ou l'éducation. En conséquence, la télévision formate notre perception du monde et nous véhicule un certain nombre de valeurs et de normes à notre insu. »

<https://fr.wikipedia.org/wiki/George_Gerbner> (Consulté en le 23 mars 2021)

Des enquêtes journalistiques récentes montrent aussi que des partis politiques voient des liens entre les univers narratifs et opinions politiques, et qu'ils modulent leurs dépenses électorales importantes en conséquence. Steven Bertoni du magazine *Forbes* écrivait en 2016 dans « *The Son-In-Law Also Rises* », juste après l'élection surprise de Trump :

« L'équipe de Kushner a (...) engagé des partenaires de micro-ciblage comme Cambridge Analytica pour cartographier l'univers mental des électeurs et identifier [ce] qui leur importaient le plus : le commerce, l'immigration ou le changement. Des outils comme Deep Root ont (...) identifié les émissions populaires chez des blocs d'électeurs spécifiques (...) — par exemple (...) *The Walking Dead* pour les personnes préoccupées par l'immigration. » [notre traduction]

<<https://www.forbes.com/partners/maz/122016/kushner.html>> (Consulté en le 5 mars 2021)

Les leçons à tirer

C'est pourquoi, afin d'éviter la fracturation de la société par groupe, la polarisation et l'incompréhension mutuelle exacerbées par les chambres d'écho, pour permettre une mobilisation large sur les questions phares de notre époque, tels les changements climatiques, les inégalités sociales (équité, racisme, et autres injustices), il faut agir de manière à préserver ou redéployer au Canada une agora commune, à établir davantage d'espace commun et critique sur les communications, comme le fait par exemple *Les décrypteurs* de la SRC. Il faut éduquer les enfants et les adultes sur les dangers de la désinformation, et aux impacts des algorithmes sur leur perception du Monde.⁷

Car les réseaux qui diffusent information et culture ne sont pas des industries comme les autres. D'abord parce qu'elles influent la démocratie. C'est d'ailleurs pourquoi le Canada a fondé à l'origine l'ONF et Radio-Canada. Ensuite parce qu'elles élaborent l'image collective que nous nous faisons du vivre ensemble, sur notre territoire. Les insatisfactions nourries en région envers les médias de Montréal et Toronto en sont des signaux parlants qui devraient faire réfléchir. Et comme l'énonce l'article 8 de la « Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle » (2001) :

« Les biens et services culturels, des marchandises pas comme les autres : Face aux mutations économiques et technologiques actuelles, qui ouvrent de vastes perspectives pour la création et l'innovation, une attention particulière doit être accordée à la diversité de l'offre créatrice, à la juste prise en compte des droits des auteurs et des artistes ainsi qu'à la spécificité des biens et services culturels qui, parce qu'ils sont porteurs d'identité, de valeurs et de sens, ne doivent pas être considéré comme des marchandises ou des biens de consommation comme les autres. »

C'est pourquoi on ne saurait attendre encore 20 ans de dégâts sur notre démocratie avant de voir s'incarner dans la loi des objectifs tangibles découlant de notre connaissance des effets culturels et démocratiques du microtargeting, et de l'industrie de la publicité comportementale rendu possible par le « bigdata » privatisé. D'ailleurs, comment expliquer que le comportement intime des citoyens canadiens, leurs valeurs, ne soit connu que par des firmes étrangères ? Quel sera donc l'état d'éclatement et de fragmentation de la société et de la démocratie, ses fragilités, si on laisse perdurer ne serait-ce qu'un peu ce modèle basé seulement sur des intérêts économiques affairistes. C'est

⁷ Voir par exemple « *Facebook reportedly ignored its own research showing algorithms divided users* ». Rappelons par ailleurs que Youtube, Netflix et autres emploient eux aussi des algorithmes destinés à conserver les usagers sur leurs plate-forme, et que Gerbner a montré que ce sont de longues durées d'écoute qui donnent un impact aux contenus violents sur la vision du monde des spectateurs.

<<https://www.theverge.com/2020/5/26/21270659/facebook-division-news-feed-algorithms>>

pourquoi l'approche défendue par le FMC, ne voyant finalement les producteurs canadiens et le milieu de la communication que comme simples fournisseurs de contenus indifférenciés, assimilables à des générateurs *de temps de cerveau humain disponible*⁸ selon la formule consacrée, ignore de façon grave la nécessité d'une agora commune dans notre société, telle que doit en avoir un état souverain, démocratique, ouvert et pluraliste qui se respecte.

Ainsi, se limiter à ne voir que la question de « l'*intellectual property* » lors de l'actuelle révision de la loi ne saurait répondre aux défis du 21^e siècle, sur lesquels nous avons déjà bien du retard, sur lesquels le Canada a pourtant pris des engagements il y a déjà bien longtemps. Un retard qui se paie aujourd'hui. Et on s'interroge sur le gain concret en termes de souveraineté de ce que l'industrie canadienne ajoute une goutte indifférenciée, une offre noyée au sein du tsunami médiatique globalisé, cela au final sans impact significatif sur les publics d'ici. Car insérer du contenu canadien dans la matrice actuelle de diffusion ne saurait contribuer significativement à la création d'un espace canadien de communication, qui est pourtant le mandat central de la loi. C'est pourquoi il faut plutôt savoir se donner des objectifs culturels et démocratiques clairs, dont on comprend les fins, ce que la notion d'agora accomplit selon nous.

Ainsi, dans la mesure où le gouvernement actuel entend véritablement contribuer à pérenniser la démocratie et la délibération dans le pays, rendre sa culture un carrefour de réflexion pour ses citoyens, *il se doit d'inscrire dans sa loi le fait que la vitalité d'une agora commune et d'une culture partagée entre les citoyens est une condition nécessaire aux échanges afin de maintenir une société ouverte, pluraliste et démocratique, avec une identité forte*, objectif principal que la loi doit viser, duquel dépend vraisemblablement l'avenir du français au Québec.

Des détails de la mise en œuvre d'une agora collective

Nous reconnaissons volontiers que le projet de création d'une agora commune au sein des TIC est un défi important. Cependant c'est un défi que la société québécoise doit pouvoir relever pour perdurer. Et il est du devoir clair du gouvernement de lui en donner les moyens, par son action législative et d'ainsi dépasser la simple notion de « découvrabilité » des contenus canadiens qui est largement insuffisante pour mettre en place un réel espace culturel commun.

Pour important qu'il soit, ce défi est atteignable si l'on en a réellement l'ambition, et si nous nous y consacrons de manière déterminée. Notre pays a après tout une réelle expertise en ces questions d'informatique et de communication, et la créativité du Québec est bien connue.

Par ailleurs, ayant été amenés à comprendre par le ministre qu'il convient par les lois, non pas de définir le détail des directives, mais de donner des principes et des orientations aux tribunaux et à l'appareil d'État, nous comprenons qu'il faut pour l'heure en rester aux grandes orientations. Il nous fera plaisir demain de travailler à la mise en œuvre de cette nécessaire agora. Et l'abdication devant un tel défi ne saurait être une réponse pour un pays qui a quelque ambition d'exemplarité. Ce n'est donc pas l'ajout de quelques productions « *made in Canada* » au système de silos de la pensée, qui sont autant de positions retranchées des guerres culturelles ayant court dans les démocraties, qui suffiront.⁹ Il n'y a donc pas d'alternative au fait de s'attacher courageusement à créer ici un espace réel de diffusion et de communication.

⁸ « [P] our qu'un message publicitaire soit perçu, il faut que le cerveau du téléspectateur soit disponible. Nos émissions ont pour vocation de le rendre disponible : c'est-à-dire de le divertir, de le détendre pour le préparer entre deux messages. Ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau humain disponible'. 'Rien n'est plus difficile, poursuit-il, que d'obtenir cette disponibilité. C'est là que se trouve le changement permanent. Il faut chercher en permanence les programmes qui marchent, suivre les modes, surfer sur les tendances, dans un contexte où l'information s'accélère, se multiplie et se banalise. » Patrick Le Lay, président de TF1.

<<https://www.nouvelobs.com/culture/20040710.OBS2633/le-lay-nous-vendons-du-temps-de-cerveau.html>> (Consulté le 24 février 2021) À tous ceux qui pensent que cette approche cynique n'est pas très canadienne, rappelons l'expérience de Tandem de la SRC

<<https://www.lapresse.ca/affaires/medias/2021-01-07/radio-canada-tient-a-tandem-et-a-l-extra-d-ici-tou-tv.php>> (consulté le 21 février 2021)

⁹ Voir à ce sujet sur Wikipédia <https://en.wikipedia.org/wiki/Culture_war#Canada> sur ces 'guerres' au Canada, en Australie, en Afrique et Europe. (consulté le 28 février 2021)

Car l'outrance, le scandale, la désinformation, la provocation, la peur ou le fatalisme apocalyptique, en fiction et dans les informations, ne génèrent pas que du clic, mais nourrissent aussi la désaffectation, l'apathie collective, si délétères en démocratie. S'il n'est évidemment pas question de censure, il faut craindre de telles expériences de visionnement boulimiques, vécues isolément, sans débat collectif, ou mise en contexte informée, dont on sait qu'elles changent les perceptions. On peut aussi se demander en somme, si on veut abdiquer sa souveraineté sur le milieu des communications contre quelques dollars en production venus du Sud ? Les défis de l'époque, environnementaux, sociaux, ne commandent-ils pas une approche collective foncièrement différente ?

Nous pensons pour notre part que les créateurs de l'ensemble du pays, et que le milieu des communications peut faire mieux. Les créateurs d'ici peuvent partager leur conscience de ces enjeux, et les rendre pertinents et touchant pour toutes les communautés du pays. Et les industriels canadiens peuvent rendre ces contenus visibles, si on leur offre un cadre commercial viable qui le permet, et qu'on les en tient redevables.

Fatigue culturelle et communautarisme

À titre de producteurs québécois, on en vient aussi à craindre qu'il s'agisse là d'une abdication des institutions de financement, et plus largement de tout le secteur industriel anglo-canadien, à tenter de soutenir un réel espace audiovisuel national. On craint qu'il s'agisse du résultat d'une fatigue culturelle des producteurs anglo-canadiens, épuisés des difficultés qu'ils ont pu avoir à rejoindre leur public, mais par ailleurs conforté par le fait que leur langue ne sera jamais en danger. Est-ce là pourquoi le FMC se satisfait aujourd'hui de l'idée de faire des producteurs canadiens de simples auxiliaires d'une production mondialisée ? Et c'est d'ailleurs également la vision des GAFAM qui revendiquent leur contribution au paysage culturel canadien à travers une notion très limitée qui consiste à valoriser le fait d'employer des équipes créatives canadiennes ce qui, pour nous, n'est absolument pas en soi une pratique garante du maintien de notre spécificité culturelle.

Est-ce pourquoi l'on semble s'accommoder de l'existence de ces silos d'écoute et des chambres d'écho dans nos médias ? Par ailleurs, un tel abandon de l'objectif de souveraineté culturelle au sein de la fédération ne se fait-il pas surtout en ignorant radicalement le public québécois francophone, dont les médias réussissaient à atteindre récemment encore toutes les tranches de la population, y compris les plus jeunes ? Est-ce bien cohérent de jeter l'éponge quant à la préservation d'un tel espace culturel national de langue française, tout en disant se soucier de cette langue, tant ici qu'à l'international ?

Par ailleurs, il apparaît clairement, à la lecture du projet de la loi, que le gouvernement entend faire contrepoids à la forte centralisation industrielle, par un ensemble d'initiatives communautaires. Une approche qui, si elle s'applique à tout le territoire canadien, est un objectif louable, du type de ceux que l'UPPCQ endosse intégralement. Il en serait toutefois autrement du fait de se satisfaire ou d'encourager comme objectif final une diffusion intracommunautaire qui semble être mise de l'avant dans certaines propositions concernant la loi. Car entretenir une série de mondes culturels parallèles et étanches, sans œuvrer à créer des ponts et de la compréhension entre les communautés, cela n'est-il pas justement de nature à aussi entretenir le sentiment d'incompréhension face à l'autre ? C'est pourquoi on s'étonne que quiconque puisse vouloir soutenir une telle fragmentation de la diffusion plutôt que d'encourager l'ouverture, la curiosité, l'universalisme, la compréhension de l'autre et le vivre ensemble.

Selon nous, la loi doit mettre en place toutes les conditions pour assurer une représentation de la diversité communautaire si tant est que ces réalités soient relayées à tous les citoyens du pays, et partagées dans un espace commun par un réseau apte à le faire. Agir autrement aurait des effets potentiellement dangereux sur le vivre ensemble au vu de la fragmentation sociale qui sclérose déjà l'espace public. Et il convient certainement de réduire les effets de celle-ci, plutôt que de les encourager, et ce à même les ressources de l'État. Nous notons que la révision actuelle de la loi, bien qu'encourageant la production communautaire, ne défend aucunement l'idée que cette production doit pouvoir être partagée avec tous les citoyens. Cette notion devrait y être intégrée.

Une vraie réponse à la situation actuelle

Par ailleurs, pour l'UPPCQ, une position davantage conséquente avec les objectifs initiaux de la Loi pour créer un espace commun cohérent se trouverait plutôt dans une production décentralisée, et ancrée dans la réalité socio-culturelle diversifiée qui compose la trame du territoire canadien, passant aussi par la représentation des réalités régionales.

Ce qu'on ne pourra accomplir que par une diversification des producteurs, créateurs et vedettes - tant en milieu urbain qu'en région - et conservant jalousement l'accès aux données brutes d'écoute de ces contenus. En s'assurant ensuite que ce big-data soit géré et analysé par l'État - mais aussi accessible aux citoyens canadiens qu'ils soient corporatifs ou individuels - on pourra suivre et comprendre l'évolution des habitudes d'écoute au pays, et avoir une certaine conscience de ce « soi » commun. Ce sont là pour nous les conditions absolument nécessaires permettant de faire du « bigdata » un élément de souveraineté nationale, de démocratie et de maintien du français.

Évidemment une telle production reflétant la réalité et la variété de la population, tant urbaine que régionale, commande des budgets variés, nombre de plus petites entités de productions nationales, décentralisées. Les premiers avantages concrets d'une telle approche sont multiples, et bien documentés, *tant en termes de démocratie, qu'en terme d'imputabilité de la part des citoyens corporatifs qui exploitent et transforment nos ressources*. Cette démonstration importante n'est plus à faire.¹⁰

Le territoire canadien comme espace citoyen

Un autre aspect à considérer lors de l'analyse de ces questions, est l'histoire de la fédération canadienne, où les régions ont rarement été vues historiquement comme des territoires citoyens, mais comme des espaces à exploiter au profit des empires coloniaux. À cet égard, nos métropoles agissaient comme pivots à l'exportation, sans avoir de considération réelle pour les gens occupant ces territoires, et pour leur réalité. Sans s'étendre ici sur ces questions, il n'est certainement pas sans intérêt — si le Canada est pour s'arracher un jour à ce passé et pour devenir un état qui se construit au profit de tous ces citoyens, de toutes nations, de toutes régions — d'offrir aux gens de ces territoires la chance de faire entendre leur voix, et d'articuler leurs préoccupations citoyennes. Or cela ne peut se faire que grâce à des médias locaux qui présentent une vision complexe de ces réalités, et des diffuseurs régionaux qui connaissent leur territoire.

La régionalisation agile pour parvenir à l'agora nationale

Par ailleurs, l'expérience québécoise montre qu'une telle diversité de canaux régionaux est nécessaire à l'existence de grands succès nationaux. En effet, les entités régionales de production et de diffusion servent aussi de pôles d'arrimage pour la distribution des grands succès, qui consolident l'identité collective. L'UPPCQ soutiens donc ici que la diversification des modes, et des sociétés de production, que le rejet de la standardisation globalisante des productions, est la seule voie devant mener au nécessaire renouvellement du milieu de la production canadienne, aujourd'hui bien proche d'un cartel de production¹¹ : situation fort préoccupante, limitant grandement la diversité de l'offre, ce qui comporte évidemment des dangers tant en termes de démocratie que de représentativité des médias.

On ne manquera certainement pas d'objecter au sein des lobbys industriels que la production de tels contenus à plus petit budget, issus de sociétés de production qui ne font pas partie des grands groupes des sociétés établies, ne débouchera inévitablement que sur des productions de qualité médiocre. Pour notre part, nous n'en croyons rien.

¹⁰ Voir par exemple sur cette question extrêmement importante et bien connue des experts « *Reviving democracy requires reviving local journalism* » : https://www.cjr.org/business_of_news/reviving-democracy-requires-reviving-local-journalism.php (consulté le 28 février 2021)

¹¹ Voir de Michael Perderson « *Profil des principales entreprises indépendantes de production cinématographie, vidéo et audiovisuelle au Canada* ». Bulletin trimestriel du Programme de la statistique culturelle Vol. 12, no 2.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/87-004-x/87-004-x2000002-fra.pdf?st=aRkX8_mz> Il est à noter que ce genre de recherche a été abandonné et le travail fait pour le ministère délégué à un co-venture avec le privé, mené par Nordicity. (consulté le 3 février 2021).

Ce fantasme des moyens de production n'a d'ailleurs jamais mené à des gains tangibles au niveau de l'atteinte des publics canadiens. En atteste par exemple l'échec des enveloppes performances à Téléfilm Canada. Après plus de vingt ans de ce régime, et au vu de la situation critique actuelle, peut-être est-il enfin le temps d'essayer autre chose que de concentrer l'argent dans les mains de quelques joueurs ?

À titre de producteurs, l'on doit aussi souligner que les succès commerciaux du cinéma québécois autour des années 2000 n'étaient pas des accidents. Ils reposaient d'abord sur une stratégie de distribution efficace, celle-ci étant arrimée sur un réseau médiatique régional fort et diversifié, maintenant moribond. C'est ce qui explique que ces succès d'hier ne peuvent se répéter aujourd'hui, dans l'arène médiatique mondialisée et fragmentée que l'on sait, mais aussi par ailleurs très centralisée pour ce qui est du Canada dans la métropole anglophone, qui édicte les orientations. Or les grands succès nationaux, la création d'un réel espace national commun, demandent le contraire. Ils dépendent de relais multiples de production et de diffusion.

Nous estimons de plus qu'une plus grande agilité du milieu de la production et des équipes, et une diversification des intervenants, contribuera à un milieu plus dynamique, menant à des créations originales par leur forme et leurs sujets. Une décentralisation importante de la production que la légèreté des moyens techniques rend parfaitement concevable aujourd'hui.

Par ailleurs, on doit souligner que l'histoire de la production audiovisuelle du Canada est loin de faire la démonstration que seul le budget importe pour rendre compte de sa société, être pertinent, et rejoindre le public. À une autre époque, à Radio-Canada, des réalisateurs comme Jean-Paul Fugère, qui étaient l'incarnation d'une culture populaire nationale, revendiquent même comme un étendard une économie de moyens, suppléée par une grande créativité.¹²

Et quand bien même certaines de nos productions aux budgets plus réduits pourraient s'exporter moins facilement, parce que se démarquant d'une production internationale de facture homogénéisée, les objectifs originaux de la loi C-10 quant à une souveraineté culturelle n'en seraient pas moins respectés. Il s'agissait en effet initialement par cette Loi d'atteindre une souveraineté culturelle, et une valorisation nationale, *de créer un espace commun de communication propre au Canada, et non pas de créer une industrie auxiliaire à celle des États-Unis* — ce même si l'on comprend que cela peut être aujourd'hui une perspective alléchante pour une poignée d'industriels de la production.

Exportation et espace commun

Or, si un tel positionnement peut toujours être un objectif de commerce international — nous soulignons ici qu'il ne revient pas au CRTC de s'en soucier, et que ce n'est un des mandats du Patrimoine canadien. Ce ministère est d'abord et surtout responsable *des communications au sein du pays*. Et la loi que nous révisons est principalement chargée de voir à ces questions au sein de l'État canadien, le CRTC s'étant d'ailleurs longuement soucieux lors de son histoire plus lointaine de maintenir un milieu des communications diversifié, concurrentiel, si nécessaire dans une société démocratique.

D'autre part, dans l'actuel gouvernement, le mandat de développement industriel international revient à la BDC et au ministère du Développement économique. Ainsi les groupes industriels pourront valablement se tourner vers ce ministère pour leurs stratégies d'exportation internationales.

¹² Voir Serge Noël, « Le fil à la patte », p.77« Jean-Paul Fugère n'a cependant pas réalisé que des téléthéâtres, on lui doit aussi la signature des épisodes de la célèbre série de télévision La famille Plouffe. [Il] n'a pas et ne veut pas de recette. Chaque œuvre est un coup d'audace. Il invente, il fait éclater les artifices du studio, renouvelle le langage de la lumière et introduit des tournages extérieurs à une époque où le matériel semble l'interdire. M. Fugère a allié dans son œuvre l'intelligence, la conscience sociale, la sensibilité, la rigueur (...) Jean-Paul Fugère dit qu'il a toujours recherché 'un art de pauvre'. De cet 'art de pauvre', il a fait l'une des grandes richesses de la télévision québécoise. »

Voir <<https://id.erudit.org/iderudit/32873ac>> (consulté le 3 février 2021).

Conclusion

On le comprend, l'UPPCQ considère, qu'en laissant se centraliser au fil des décennies la production et les réseaux de communication, le CRTC a délaissé la tâche déléguée par le Ministère, de maintenir et de développer la trame médiatique canadienne, de manière telle qu'elle puisse réellement rendre compte des réalités dans la fédération, remplir ses objectifs démocratiques, et servir de courroie de transmission de contenus phares au sein des communautés et territoires. Cela a provoqué une désagrégation du milieu des communications, et un déficit de représentation qui nourrit actuellement des tensions entre les métropoles de langue anglaise et française, et le reste du pays. Une situation qui doit changer dès aujourd'hui, et que la loi doit cibler. Nous pensons par ailleurs qu'une trop grande proximité entre les milieux industriels et le CRTC alimente cette situation. L'UPPCQ souhaite donc, avant toute chose que la loi mette en place les principes et conditions nécessaires à la création d'agoras nationales dont impérativement l'agora francophone vu l'impact des TIC sur son espace culturel, ce qui viendrait baliser la manière dont toutes les productions seront diffusées, ce d'une manière telle que même des directives ministérielles ne pourraient y contrevenir. Cela est simplement essentiel vu la situation de polarisation des opinions que l'on sait, effet des chambres d'échos et des silos de pensée. Cet objectif doit être au fondement de la loi pour assurer le maintien de notre démocratie et de notre culture.

NOS RECOMMANDATIONS

- 1) Le premier objectif de la loi C-10 doit être de défendre les principes d'une agora commune et d'une culture partagée entre citoyens comme condition nécessaire aux échanges afin de maintenir une société ouverte, pluraliste et démocratique. L'interprétation de la Loi doit donc se faire au service de cet objectif tout en conservant ses anciennes visées (valorisation de l'identité nationale et souveraineté culturelle) comme complémentaires.
- 2) Mettre en place des mesures claires pour pérenniser la place et le statut du français par le biais des communications. Ces mesures doivent être inscrites dans la Loi, et elles doivent servir à interpréter celle-ci. L'UPPCQ est formelle sur le fait que de simples directives ministérielles au CRTC ne sauraient suffirent pour assurer cet objectif crucial qu'a reconnu le Canada sur la scène internationale.
- 3) La loi doit renforcer un écosystème de production indépendant, pluraliste et très diversifié. Pour assurer une présence de la diversité régionale et urbaine, il faut des incitatifs pour la mise en place de structures de production privée partout au Canada. La démocratie dépend de la viabilité des entreprises médiatiques régionales privées. La diversité de nos réalités régionales demande des institutions régionales fortes. Il faut d'ailleurs inverser la tendance à la convergence des diffuseurs et augmenter les obligations réglementaires des communications. Nous estimons que la mise en place de structures médiatiques indépendantes viables économiquement, ainsi que de fonds spécifiques pour le financement de la culture canadienne et québécoise, sont seules garantes d'une indépendance réelle dans le domaine de la diffusion et des communications.
- 4) En posant les bases facilitant l'établissement de ces agoras, la loi doit avoir pour objectif la vitalité d'un milieu de production canadien diversifié et indépendant, ainsi que des canaux ou mode de diffusion, permettant aux créateurs d'ici de mettre de l'avant leur voix propres au-delà de l'uniformisation mondiale présagée par les TIC et GAFAM. Il ne s'agit pas que de remettre de l'argent qui est dû dans les poches des créateurs canadiens, mais aussi de défendre un écosystème de partage commun de nos idées et de nos créations, qui sera garant de nos valeurs démocratiques, de nos interrogations sociétales et de notre culture telle que cette notion est définie par l'UNESCO, La notion de propriété intellectuelle canadienne ne peut prendre tout son sens que dans ce contexte précis.
- 5) L'État doit, pour conserver une indépendance face aux lobbys, développer ses propres capacités d'analyse des données brutes d'écoute des canadiens pour atteindre les objectifs d'un état démocratique et souverain. Il doit gérer au sein de l'État les données d'écoute et celles-ci doivent être rendues publiques de façon « anonymisée ».
- 6) La Société Radio-Canada a une responsabilité culturelle toute particulière au Québec. Il conviendrait donc que sa programmation non seulement divertisse, mais aussi présente des œuvres qui touchent, et nourrissent le débat social, qu'elle contribue aussi à une agora collective, tout en renouvelant sa directive, d'être une référence pour l'excellence de la langue française.

- 7) Au-delà de la présente loi, il faudra au sein du ministère renforcer de toutes les manières possibles la dimension agora du milieu des communications et de la diffusion au Canada et offrir un financement à la hauteur de cette responsabilité. Les institutions publiques (ONF, FMC, Téléfilm Canada, CAC) et privées doivent agir de concert en ce sens. Elles doivent avoir des responsabilités et mandats élargis au niveau de l'éducation à l'image, de la production et de la diffusion de contenus variés et critiques, et œuvrer à la création avec le FMC d'une agora nationale, lutter contre les fragmentations sociales au sein de micro-communautés, rendre les enjeux de notre époque centraux dans la société canadienne de langue française et anglaise. Nous pensons qu'à ce titre, Montréal doit redevenir le centre des décisions sur les questions de culture et de société au Canada, car il est l'épicentre où se joue l'avenir du plus important foyer de langue française du pays. On constate que le déplacement des questions liées à la télévision et au cinéma vers Toronto a rendu le ministère plus sensible aux questions industrielles que culturelles et linguistiques et ceci nous inquiète.